

LE TOURISME

La taxe de séjour

La taxe de séjour intercommunale s'applique à tous les hébergements touristiques. Vous souhaitez la déclarer ou la payer ? C'est par ici !

Publié le 17 mars 2021

Dernière modification le 24 janvier 2025

La taxe de séjour intercommunale

Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, chambres d'hôtes, campings, aires de campings et de stationnements... tous les hébergeurs des 28 communes de notre territoire doivent percevoir la taxe de séjour auprès de leurs hôtes puis la reverser.

Les recettes dégagées grâce à cette taxe sont destinées à favoriser la fréquentation touristique et à préserver les espaces naturels qui participent à l'attractivité de notre territoire.



Rendez-vous sur [notre plateforme d'information, de déclaration et de paiement des taxes de séjour](https://grandlac.taxesejour.fr/) (<https://grandlac.taxesejour.fr/>).

Pour toute demande d'information, contactez le bureau de la taxe de séjour de l'Office du tourisme :

- › **Accueil téléphonique :** 04 79 35 78 77 , du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00.
- › **Accueil physique :** Sur rendez-vous uniquement (prise de rendez-vous uniquement par téléphone).
- › **Mail :** grandlac@taxesejour.fr



STRUCTURE

Office du tourisme Aix-les-Bains Riviera des Alpes

📍 40 allée du Grand Passage
73100 Aix-les-Bains

📞 04 79 88 68 00

🌐 **Site Internet** (<https://www.aixlesbains-rivieradesalpes.com/>)

📍 **ITINÉRAIRE** ([HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR//45.690550,5.912606](https://www.google.com/maps/dir//45.690550,5.912606))



ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

- Les infrastructures touristiques et de loisirs



SUR INTERNET

- Site internet de paiement de taxe de séjour de Grand Lac
(<https://grandlac.taxesejour.fr/>)



**GRAND
LAC**

**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.